

PRÉFET DU RHÔNE

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Direction de la prévention et de l'organisation des secours Groupement prévention des risques

Sous-commission départementale des ERP-IGH Lyon, le 12/04/2017

PROCES-VERBAL

destiné à

M. le Maire de VILLEURBANNE Hôtel de ville Place Lazare Goujon BP 5051 69601 VILLEURBANNE



ETABLISSEMENT

ERP N°: E26600428-000

100718

Etablissement: Campus de la Doua - Espace Concert

Type: PA -Catégorie: 1 Effectif: 21600

Commune: VILLEURBANNE

Adresse: Rue des sports

69100 VILLEURBANNE

Exploitant: M. Alexandre DIDIER

DOSSIER

N° Rapport: 2017-002272

Manifestation exceptionnelle

ME du 19/05/2017

24 heures de l'INSA - 43è édition

Du 19 au 21 mai 2017

Préventionniste : Capitaine SIMONET Stéphane

Demandeur:

M. le Maire de VILLEURBANNE

Hôtel de ville

Place Lazare Goujon BP 5051 69601 VILLEURBANNE

Références

Rapport du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours n° 2017-001314.

Avis de la commission

Après présentation du rapport cité ci-dessus, la commission émet un avis favorable au dossier présenté.

La (les) prescription(s) mentionnée(s) au rapport devra (ont) être prise(s) en compte.

PROCES-VERBAL CERTIFIE CONFORME

Pour le préfet, le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours, président de séance

Colonel Serge DELAIGUE





PRÉFET DU RHÔNE

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Direction de la prévention et de l'organisation des secours Groupement prévention des risques Lyon, le 22 mars 2017

Rapport destiné

àla

Sous-commission départementale de sécurité pour les ERP et IGH

ERP N°: E26600428-000

100718

Désignation: Campus de la Doua - Espace Concert

Type: PA -Catégorie: 1 Effectif: 21600

Commune: VILLEURBANNE

Adresse: Rue des sports

69100 VILLEURBANNE

Exploitant: M. Alexandre DIDIER

Nº Rapport: 2017-001314

Dossier: Manifestation exceptionnelle

ME du 19/05/2017

24 heures de l'INSA - 43è édition

Du 19 au 21 mai 2017

Préventionniste : Capitaine SIMONET

Stéphane

Demandeur:

M. le Maire de VILLEURBANNE

Hôtel de ville

Place Lazare Goujon BP 5051 69601 VILLEURBANNE CEDEX

NOS RÉF.: SSi

PRESENTATION SOMMAIRE

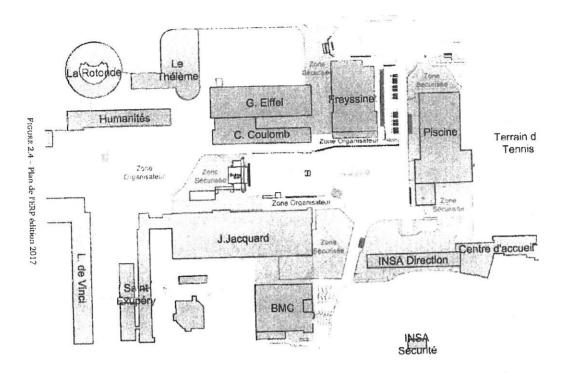
Existant

La 43^{ème} édition des 24 h de l'INSA aura lieu les 19,20 et 21 mai prochain. Afin d'assurer une meilleure gestion de l'aspect sureté de la manifestation, des modifications ont été apportées par rapport au cahier des charges précédent. Le présent rapport a pour objectif de valider le nouveau cahier des charges proposé.

Projet

La zone de concert se situera au niveau de la rue des sports entre les bâtiments Freyssinet, Jacquard et Gymnase/piscine. Le public sera debout et il n'est pas prévu d'utilisation de gradins ou de tribunes.

La zone ERP occupera une surface augmentée par rapport à l'année précédente d'environ 10 300 m² au total (soit 2360 m² supplémentaires) pour un effectif d'environ 30 900 personnes (soit 7080 personnes de plus), et la zone « entrées/sorties » se situera plus au sud, à la hauteur du bâtiment BMC.



Les bâtiments contigus à la zone de concerts seront vides d'effectif public et maintenus fermés pendant les manifestations.

L'enceinte globale de la zone de concert est dotée de 13 sorties totalisant 113 UP et sera accessible aux secours par 6 voies réservées (accès pompiers), dont une desservant la grande scène :

- Avenue des Arts et rue des Sports au nord
- Rue des Sports, voie du Cne Pons et rue des Science au sud
- Voie engin Coulomb à l'ouest

L'organisation proposera des concerts payants, avec une zone de caisses destinées à la vente de billets et permettant l'accès à la zone concert située au sud de la zone ERP. Des sorties seront prévues pour évacuer la zone de caisses en cas de problème. Une scène supplémentaire au nord de la piscine et un espace restauration à proximité de Freyssinet complète le dispositif.

Le service de sécurité sera composé d'un SSIAP3, de 2 SSIAP2 et 4 SSIAP 1, assistés par des agents de sureté. Un PC sera prévu dans le bâtiment Freyssinet.

DOCUMENTS PRESENTES

- Dossier Sécurité Incendie 43^{ème} édition.

PRESCRIPTIONS

- 1. Le cahier des charges sera strictement respecté,
- 2. Faire vérifier les aménagements prévus par un bureau de contrôle agréé (scène, tour d'éclairage, électricité, etc.).

Pour le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours, l'instructeur,

Capitaine SIMONET Stéphane

